



ÉLECTIONS EUROPÉENNES (JOUR J)

AUJOURD'HUI SEREZ-VOUS BIEN INSCRITS ?

PICARDIE Une refonte des listes électorales va entraîner aujourd'hui des « dysfonctionnements » pour le vote, selon les maires de France.

LES AUTRES POINTS

Bulletin à faire soi-même

Pour ces élections, certaines listes candidates à l'élection des représentants au parlement Européen ne présentent pas de propagande.

Les électeurs pourront néanmoins utiliser un bulletin de vote qu'ils auront téléchargé sur internet et imprimé eux-mêmes. Pour faciliter cette démarche, tous les bulletins de vote ont été mis en ligne sur le site internet de diverses préfectures (ainsi dans la Somme à l'adresse suivante : <http://www.somme.gouv.fr/Actualites/Elections-europeennes-2019-informations-generales>).

Quelques consignes sont toutefois à bien respecter : pour être valide, ce bulletin doit être le même que celui transmis par les listes de candidats à la commission nationale de propagande, et validé par leurs soins.

Le président de chaque bureau de vote disposera d'un modèle du bulletin validé, afin de s'assurer de la conformité des bulletins trouvés dans l'urne.

Aussi, le bulletin doit être imprimé sur un format A4, paysage, en recto-verso si tel est le cas, sur papier blanc d'un grammage de 70g/m² et avec une encre d'une seule couleur.

Des électeurs seront-ils empêchés de voter ce dimanche ? C'est fort probable.

Si le nombre de votants potentiellement privés de vote n'a pas pu être évalué, l'association des maires de France (AMF) a quand même tenu, dans un communiqué jeudi, à alerter sur des « dysfonctionnements qui subsistent » quant à certaines listes d'émargement.

Des listes désormais élaborées à partir d'un nouveau Répertoire électoral unique géré par l'INSEE. Alors que les listes étaient dressées jusqu'ici par les communes, une loi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 a confié à l'Institut national de la statistique le soin de produire le fameux répertoire.

Le nouveau système va essuyer les plâtres avec ces élections européennes. « Erreurs d'État-civil et radiations non-justifiées », ont mis les nerfs à l'épreuve ces dernières semaines. « Après enquête rapide, une cinquantaine de communes (sur 80 réponses) nous ont remonté des soucis », confirme Alexandra Luna, la directrice de l'association des maires (AMF) de la Somme. Nombre de secrétaires de mairie ont dû sortir les rames pour éditer une liste électorale exhaustive et sans erreur. Ainsi que des nouvelles cartes pour l'ensemble des électeurs.

PROBLÈME AVEC LE PRONOM COMPOSÉ : EAN-PIERRE DEVIENT JEAN

Une tâche qui ne leur incombait pas jusqu'alors. « On n'a pas eu de formation. Je me suis retrouvée avec des inscrits radiés et des radiés inscrits. J'estime à une vingtaine les noms qui m'ont posé problème », témoigne ainsi Sophie Duez, à la mairie de Prouzel, 426 électeurs au sud d'Amiens. Même nombre à

Luceux, un autre village de 406 électeurs dans le Doullennais. « Moi, j'ai eu des soucis avec des prénoms composés, "Jean-Pierre" devenant "Jean". Heureusement, on connaît nos habitants », illustre son homologue Karine Viard.

« L'instruction (du ministère de l'Intérieur) demandant de faire preuve de discernement peut être source de contentieux ultérieurs »

L'AMF

« Le système informatique fonctionne », se défend l'INSEE, qui admet avoir rencontré deux jours d'engorgement informatique début mai, lors « d'opérations de synchronisation » entre des logiciels de mairies et l'interface « Elire » de l'INSEE. « Les difficultés sont réglées », assure l'Institut. Qui le rappelle au passage : ce n'est pas lui qui inscrit ou désinscrit des électeurs, mais bien les communes. Conscient néanmoins du malaise généré par la réforme, le ministère

de l'Intérieur a adressé aux maires, le 21 mai, une « instruction » les appelant à faire preuve de « tolérance ». Surtout dans les communes de plus de 1 000 habitants, où il n'est pas obligatoire de présenter une pièce d'identité pour voter.

Cet appel au discernement « peut-être source de conflits et de contentieux ultérieurs, dans lesquels la responsabilité des maires pourrait être engagée », se méfie l'AMF, déjà épidémique sur ce scrutin à cause « d'un envoi tardif de la propagande électorale et d'un nombre insuffisant de bulletins ».

UN RECOURS POSSIBLE MÊME AUJOURD'HUI

Ce dimanche, des électeurs seront confrontés à des écarts de transcription de leur état-civil, entre leur carte d'électeur, leur pièce d'identité et la liste d'émargement. Pour ne pas aggraver l'absentéisme déjà annoncé élevé, « il ne saurait être question de refuser un électeur de participer au vote pour une erreur d'orthographe (sur un nom, prénom ou lieu de naissance) dès lors qu'il pourra être identifié grâce à un titre d'identité », interprète le site « Maire.info ».

Si malgré tout un blocage persiste,

UN SYSTÈME VOULU PLUS FIABLE ET RÉACTIF

Voulu plus simple pour les mairies, le Répertoire électoral unique (REU) présente plusieurs avantages. Il permet d'abord d'actualiser en temps réel les listes électorales, en fonction des inscriptions et radiations prises par les maires et les décisions d'office (jeunes majeurs, naturalisés, décédés ou condamnés). Autre nouveauté : la fin de la limite fixée au 31 décembre précédant un vote pour demander une inscription, celle-ci sera maintenant rallongée au 6^e vendredi avant chaque scrutin (sauf cette année où elle a été fixée plus tôt au 31 mars). Cette largesse a déjà été appréciée semble-t-il. Pas moins de 750 000 personnes se

sont inscrites en France entre les 1^{er} janvier et 31 mars derniers (ce qu'elles n'auraient pas pu faire avec l'ancien système). Plus globalement, le REU doit garantir à l'avenir une fiabilisation des listes, via un échange avec un autre listing, le Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP). Le REU « empêche ainsi les doubles inscriptions », trace encore l'INSEE, chargé de faire fonctionner ce fameux REU, construit en 2018 à partir des listes électorales transmises par les communes. Parfois imparfaitement mises à jour, elles sont censées désormais avoir été nettoyées. Vérification aujourd'hui. ■



À Prouzel, 426 électeurs au sud d'Amiens, la liste devrait être

comme pour tout autre scrutin, un électeur (de bonne foi et muni des documents idoines) aura toujours la faculté de s'adresser au tribunal d'instance, y compris le jour du vote, pour obtenir son inscription et être autorisé à voter.

En cas de doute, chaque électeur



accroc en principe, mais la secrétaire de mairie, Sophie Duez, s'est retrouvée « avec des inscrits radiés et des radiés inscrits. (Photo : DOMINIQUE TOUCHART)

pourra vérifier, avant de se déplacer à son bureau de vote, s'il est bien inscrit en interrogeant le site « service-public.fr » (NDLR : bien renseigner tous les prénoms). C'est aussi par ce même site que les personnes concernées par une erreur de retranscription de leur état-civil pourront alors la faire rectifier. À Prouzel, Sophie Duez estimait en milieu de semaine que sa liste d'émargement « devrait être bonne... enfin, normalement », espérant déjà que « pour les prochaines élections, ça ira bien mieux ». Idem à Luchaux. Karine Viard commençait à digérer « le surcroît de travail » généré par cette réforme. Mais un peu amère quand même : « Quand nous gérons nous-mêmes nos listes, nous n'avions pas tant de problèmes ». ■

GAËL RIVALLAIN

L'EURODÉPUTÉ

2019



751 députés
(705 une fois le Brexit effectif) des 28 pays



Mandat de 5 ans
renouvelable, non cumulable avec celui de parlementaire national

Son rôle :
- approuve le budget de l'UE
- en charge de l'élaboration de la loi européenne

Son planning mensuel :

2 semaines à Bruxelles pour travailler en commission



1 semaine dans sa circonscription ou à l'étranger
1 semaine à Strasbourg en session plénière

Rémunérations et indemnités
(prélevées sur le budget du Parlement européen)

- 6 825 euros nets/mois (2018)
- + 4 454 indemnité annuelle de voyage (2018)
- + 4 513 euros/mois de frais généraux (2018)
- + 24 943 euros/mois équipe de collaborateurs (2019) (pas directement versé aux eurodéputés)
- + 320 euros/jour indemnités journalières (présence à Bruxelles ou Strasbourg) (2018)

Source : Europa.eu

© AFP

L'UNION EUROPÉENNE EN CINQ CHIFFRES

28 pays Héritière d'une Communauté économique européenne (CEE) de six nations, fondée en 1958, l'UE du traité de Maastricht (1993) compte désormais 28 membres. Le Royaume-Uni a prévu d'en sortir dans le cadre d'un Brexit dont la date limite a été repoussée au 31 octobre 2019.

1 marché unique. Ensemble, les membres de l'UE forment un marché unique dans lequel les biens, les personnes, les capitaux et les services peuvent circuler librement sans formalités aux frontières intérieures. Instauré en 1993, ce marché unique fait de l'Union « le premier espace commercial du monde » pour les biens manufacturés et les services, d'après la Commission européenne.

513 millions d'habitants Avec 513 millions de résidents, l'UE est la troisième région la plus peuplée au monde, devant les États-Unis et après la Chine et l'Inde qui recensent chacune plus d'un milliard de personnes. L'Allemagne est l'État membre le plus peuplé (82 millions d'habitants) à l'opposé de Malte (468 000).

24 langues Ses 24 langues officielles vont des plus parlées dans le monde comme l'anglais, l'espagnol et le français, aux moins usitées telles le gaélique irlandais, le finlandais et le bulgare. Ce mélange ouvre un potentiel de 552 combinaisons linguistiques au Parlement européen, qui requiert une armée de traducteurs.

1% Ses États membres contribuent au budget de l'Union à hauteur d'1 % de leur produit intérieur brut, et bénéficient d'aides à l'agriculture, à la création d'emplois, aux régions défavorisées, au développement rural et à la pêche. Son budget, qui s'élève à près de 1 000 milliards d'euros pour la période 2014-2020, sera débattu à l'issue des élections européennes du 23-26 mai.

UNE ABSTENTION QUI S'ANNONCE TRÈS ÉLEVÉE

L'abstention devrait être le premier parti de France, ce dimanche, où le record datant de 2009 (59,37 %, et 55 % en Picardie), pourrait même être battu. Les derniers sondages publiés au cours de la semaine laissent en effet augurer d'une participation faible, comprise entre 41 % et 45 % du corps électoral. Un niveau comparable à celles mesurées lors des précédents scrutins européens (42,76 % en 2004, 40,63 % en 2009, 42,43 % en 2014).

Cette semaine, militants et parfois même candidats ont donc redoublé d'efforts en multipliant les opérations de porte à porte, mais également en investissant des lieux stratégiques, comme les marchés de la région. Ce vendredi matin, à Corbie (Somme), sur un marché baigné par une lumière très estivale, Évelyne Becker, candidate picarde sur la liste LFI (La France insoumise), est ainsi venue, entourée d'une poignée de militants, tenter de convaincre les électeurs de ne pas seulement aller à la pêche, ce dimanche.

Contrairement aux prévisions très pessimistes quand au degré de participation, elle parie sur un réveil citoyen de dernière minute. « On sent un frémissement depuis quelques jours, les gens nous posent de plus en plus de questions, et je suis persuadée que jusqu'au dernier moment, il peut encore y avoir un réveil citoyen. »



« ON N'A RIEN À GAGNER LÀ-DEDANS »

À Corbie, bourg de 6 000 habitants où le vote Le Pen arrive largement en tête aux précédentes grandes élections (37,15 % lors des Européennes de 2014 ; et 32,66 % au premier tour de la Présidentielle de 2017), ce scrutin européen ne semble pas en tout cas mobiliser les foules. « On n'attend plus rien de la politique », commente Sylvie, 57 ans, sans emploi, et épouse d'un artisan auto-entrepreneur dans le bâtiment. Gilet jaune de la première heure, et motarde en colère qui devait participer ce samedi à la manifestation amiénoise, Sylvie ne sait pas encore ce qu'elle fera dimanche. Ses idées penchent plutôt vers un vote nationaliste ou souverainiste, mais elle affiche surtout un sentiment anti-européen. « C'est l'Europe qui est à l'origine de tous nos problèmes, on n'a rien à gagner là-dedans. »

Mais dans ces derniers instants de campagne, c'est surtout vers les jeunes électeurs que les formations politiques orientent leurs efforts, à l'image du Président de la République qui a accordé ce vendredi en toute fin de campagne une interview au youtubeur Hugo Travers. Selon un récent sondage, près de 70 % des électeurs âgés de 18 à 34 ans ont prévu de s'abstenir ce dimanche. Jérémie, 28 ans, intérimaire sur la zone industrielle d'Amiens, devrait en faire partie. « Je n'ai jamais voté, ça ne m'intéresse pas, et je ne savais même pas qu'il y avait une élection dimanche », reconnaît sans gêne le jeune abstentionniste. ■ FABRICE JULIEN